



ASSOCIATION RESIDENCE LES TROIS CLOCHERS

Rue de la Chesnaie
44 190 GETIGNE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Passionnément
engagé.



**Passionnement
engagé.**

Tél. : 02 40 35 04 35
Fax : 02 40 35 04 39
E-mail : nantes@bdo.fr
www.bdo.fr

7 allée Alphonse Fillion
CS 22417
44124 Vertou cedex

Corinne GUIBERT
Benoît d'ARGENTRÉ
Jean-Michel TALAGAS
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Hélène DENIS
Expert-comptable

ASSOCIATION RESIDENCE LES TROIS CLOCHERS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association RESIDENCE LES TROIS CLOCHERS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESIDENCE LES TROIS CLOCHERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1er janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

ASSOCIATION RESIDENCE LES TROIS CLOCHERS

Bilan - Compte de résultat - Annexe

Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 709	8 472	10 237	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				1 995
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	308 879	277 317	31 562	39 601
	Constructions	7 817 049	5 250 920	2 566 129	2 809 320
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 274 840	1 147 082	127 758	199 293
	Autres immobilisations corporelles	1 691 343	1 309 468	381 876	358 288
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	938 809	5 610	933 199	925 269
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	583		583	583
	TOTAL (II)	12 050 211	7 998 869	4 051 342	4 334 348
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				6 861
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	51 814		51 814	56 213
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	44 052		44 052	7 448
	Charges constatées d'avance	17 805		17 805	19 349
	Valeurs mobilières de placement	2 100 000		2 100 000	800 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 762 915		1 762 915	2 950 333
	TOTAL (III)	3 976 586		3 976 586	3 840 204
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		16 026 798	7 998 869	8 027 929	8 174 552
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				583	583
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	56 808	56 808
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 123 923	2 041 128
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 070 566	1 987 771
	Autres		
	Report à nouveau	1 357 524	1 284 723
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	819 386	819 386
	Excédent ou déficit de l'exercice	81 001	155 596
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 486	15 978
	Total des fonds propres (situation nette)	4 438 642	4 357 641
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	865 533	960 619
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	865 533	960 619
	Total des fonds propres	5 304 176	5 318 261
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	22 367	25 191
	Total des fonds reportés et dédiés	22 367	25 191
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	277 907	261 582
	Total des provisions	277 907	261 582
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 669 333	1 787 294
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 259	213 908
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	525 767	561 251
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 020	6 968
	Produits constatés d'avance (1)	99	99
	Total des dettes	2 423 479	2 569 519
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		8 027 929	8 174 552
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		81 001,10	155 595,66
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		881 363	912 609
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 303	
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	2 611 339	2 519 798
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 967 690	1 833 891
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		27 483
	Utilisations des fonds dédiés	5 775	28 505
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	400	
	Autres produits	22 617	176 284
Total des produits d'exploitation		4 609 123	4 585 961
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 193	2 027
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 412 045	1 211 811
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	201 423	199 112
	Salaires	1 719 020	1 937 850
	Cotisations sociales	729 347	720 801
	Dotation aux amortissements et dépréciations	451 057	503 887
	Dotation aux provisions	16 325	
	Reports en fonds dédiés	2 952	4 486
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 255	2 345
Total des charges d'exploitation		4 535 616	4 582 321
RESULTAT D'EXPLOITATION		73 507	3 640

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		73 507	3 640
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		13 816
	Autres intérêts et produits assimilés	75 608	81 532
	Reprises sur dépréciations et provisions	7 930	28 330
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		83 538	123 678
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	66 708	80 615
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		66 708	80 615
RESULTAT FINANCIER		16 829	43 064
RESULTAT COURANT avant impôts		90 336	46 704
	Produits exceptionnels		130 350
	Charges exceptionnelles		5 420
RESULTAT EXCEPTIONNEL			124 930
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		9 335	16 038
TOTAL DES PRODUITS		4 692 661	4 839 989
TOTAL DES CHARGES		4 611 659	4 684 394
EXCEDENT ou DEFICIT		81 001	155 596
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		2 486	15 978
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

I. INFORMATIONS GENERALES

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet la création et la gestion d'une maison de retraite située à GETIGNE.

L'association gère une résidence de 87 lits d'accueil permanent et de 5 lits d'accueil temporaire.

L'association exerce ses activités avec des moyens financiers alloués par l'ARS et le Conseil Départemental. Les autres recettes proviennent principalement de la participation des usagers correspondant au prix de journée hébergement et au reste à charge de la dépendance.

L'association est propriétaire de son bâtiment.

Faits marquants de l'exercice

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les présents états financiers (bilan – compte de résultat et annexe) couvrent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, soit une durée de douze mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général,
- du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- du règlement 2019-04 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ,
- de l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Règles et Méthodes Comptables

- du règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé

selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Comptabilité au coût historique,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

B. Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association A.G.R.A. Les Trois Clochers présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales, des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Nous n'avons pas comptabilisé de charges ou produits exceptionnels sur l'exercice 2025.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés.

Les remboursements de charges de personnel précédemment enregistré en 758, ont été comptabilisés au compte 6419 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,

Le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, pris en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, est applicable aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

En conséquence, pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association A.G.R.A. présente ses états financiers conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par le règlement ANC n° 2023-03, ainsi qu'aux modèles d'états financiers qui en résultent.

Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du bilan et du compte résultat de l'exercice 2025. Ils ont généré une augmentation du résultat d'exploitation de 100 323 euros, et une diminution du résultat exceptionnel de 100 323 euros.

C. Dérogations aux principes et méthodes comptables

Néant

Règles et Méthodes Comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations corporelles et incorporelles

L'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles et méthodes applicables aux établissements et services privés sociaux et médico sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles a précisé les conditions d'application des règlements n°2002-10 et n°2004-06 du CRC relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs.

Les dispositions relatives à la comptabilisation par composants et au calcul des amortissements sont intégrées dans l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services privés sociaux et médico sociaux. Les immobilisations doivent être amorties selon les durées d'utilisation différenciées entre la structure et les composants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. L'association qui ne dépasse pas les seuils du décret cité ci-après, a retenu :

- la durée d'usage pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables ;
- la méthode d'amortissement par composants comme indiqué précédemment et la prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

(Décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet de plans d'amortissement selon le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Logiciels	de 3 ans
- Agencements terrains	de 5 à 15 ans
- Construction	de 1 à 50 ans
- Agencements, aménagements divers	de 3 à 20 ans
- Matériel et outillage & mat transport	de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
- Mobilier	de 3 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Résultat effectif des entités gestionnaires d'ESSMS

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	81 001.10	155 595.66
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	81 001.10	155 595.66
Dont résultat effectif effet du Règlement ANC 2018-06	56 741.30	66 816.24
Dont résultat effectif sous gestion propre	21 774.09	72 800.97
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	2 485.71	15 978.45

Emprunts et dettes

La variation des emprunts et dettes correspond aux encaissements et cautions des résidents et au remboursement du capital des emprunts en cours.

Dettes

Les charges sociales et fiscales sur indemnités de congés payés ne sont pas comptabilisées en provisions pour charges mais rattachées aux dettes fiscales et sociales, leur détermination étant suffisamment précise.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Contributions volontaires en nature

Les prestations effectuées par les bénévoles concernent l'accompagnement des résidents lors de sorties, l'organisation et la participation à des animations, à des activités de jardinage et de bricolage. Leur importance n'est pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'association. L'association n'est pas en mesure de recenser et de valoriser la contribution volontaire des bénévoles.

Règles et Méthodes Comptables

Informations sur les concours publics et subventions reçues

		EHPAD
Concours publics	Etat	1 471 481.74
	Conseil départemental	391 785.30
	Autres	-
Subvention d'exploitation	Etat	4 500.00
	Autres	-
Subvention d'investissement	Etat	4 836.59
	Autres	-

V. AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des commissaires aux comptes

Pour sa mission d'audit légal, le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 6 156 €.

Rémunération des dirigeants

(Article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette disposition est applicable à notre association.

Le Président et la trésorière de l'association sont des bénévoles. Nous ne donnerons pas d'informations chiffrées car cela aboutirait à donner une rémunération individualisée du directeur.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement retraite

L'association a procédé à l'évaluation de son engagement retraite, à savoir son passif social au titre des indemnités de fin de carrière. L'engagement de l'association se définit en deux points :

- l'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire à savoir selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation,
- l'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être présent dans l'association à la date de son départ en retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques propres à l'association.

Paramètres économiques

- le taux d'actualisation retenu est de 3.96% par an.

Paramètres sociaux

- convention collective Hospitalisation privée à but non lucratif FEHAP,
- l'augmentation annuelle des salaires de 4 % pour les non cadres et 3.7% pour les cadres,
- le départ est prévu à 64 ans pour l'ensemble du personnel,
- le taux de rotation retenu 8 % dégressif jusqu'à 50 ans pour les non-cadres, et 1% constant pour les cadres,
- le départ intervient à l'initiative du salarié,
- le taux de charges sociales patronales est de 48.04% pour les non-cadres et 64.07 % pour les cadres

Paramètres techniques

- la table réglementaire utilisée est la INSEE 2022-2024,
- la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis,
- les plans de financement sont établis à partir des salariés en CDI présents à la clôture.

L'engagement s'élève au 31 décembre 2025 à 277 139 €.

Dans les comptes, la provision est à 277 907 €. Une dotation de 16 325 € a été enregistrée pour ajuster l'engagement né sur l'exercice.

Effectif moyen

L'effectif moyen de l'association sur l'année 2025 est de 56.81 ETP.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/20
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	9 352		12 823		3 466	18 709
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 352		12 823		3 466	18 709
CORPORELLES	Terrains	308 879					308 879
	Constructions sur sol propre	7 495 257				155 692	7 339 565
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	446 397		31 086			477 484
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 302 001				27 161	1 274 840
	Instal., agencement, aménagement divers	979 364		103 466		9 447	1 073 382
	Matériel de transport	19 058					19 058
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	587 437		14 741		3 274	598 904
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 138 391		149 293		195 573	11 092 111
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	938 809					938 809
	Prêts et autres immobilisations financières	583					583
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	939 392					939 392
TOTAL		12 087 134		162 116		199 039	12 050 211

Amortissements

	<i>Durée ou taux</i>	<i>Mode d' amts</i>	<i>Amortissements début d'exercice</i>	<i>Mouvements de l'exercice</i>		<i>Amortissements au 31/12/2025</i>
				<i>Dotations</i>	<i>Diminutions</i>	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		7 357	2 586	1 471	8 472
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 357	2 586	1 471	8 472
CORPORELLES	Terrains		269 277	8 040		277 317
	Constructions sur sol propre		5 053 679	209 711	155 692	5 107 699
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		78 655	64 566		143 221
	Instal technique, matériel outillage industriels		1 102 708	71 535	27 161	1 147 082
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		671 975	74 475	9 447	737 003
	Matériel de transport		19 058			19 058
	Matériel de bureau, mobilier		536 538	20 144	3 274	553 407
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			7 731 889	448 471	195 573	7 984 787
TOTAL			7 739 246	451 057	197 045	7 993 259

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	261 582	16 325		277 907
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	261 582	16 325		277 907
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	13 540		7 930	5 610
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 540		7 930	5 610
	TOTAL GENERAL	275 122	16 325	7 930	283 517
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			16 325	7 930	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	<i>Fonds propres clôture 31/12/2024</i>	<i>Affectation du résultat N-1</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution ou consommation</i>	<i>Fonds propres clôture 31/12/2025</i>
Fonds propres sans droit de reprise	56 808				56 808
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 041 128	82 795			2 123 923
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 987 771</i>	<i>82 795</i>			<i>2 070 566</i>
Autres réserves					
Report à nouveau	1 284 723	72 801			1 357 524
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	819 386				819 386
Excédent ou déficit de l'exercice	155 596	(155 596)	81 001		81 001
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>15 978</i>	<i>(15 978)</i>	<i>2 486</i>		<i>2 486</i>
Situation nette	4 357 641		81 001		4 438 642
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	960 619		4 837	99 923	865 533
Provisions réglementées					
TOTAL	5 318 261		85 838	99 923	5 304 176

Variation des Subventions d'Investissement

	<i>Subventions à la clôture 31/12/2024</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Subvention à la clôture 31/12/2025</i>
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 755 980	4 837		2 760 817
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	2 755 980	4 837		2 760 817
Quotes-parts virées au compte de résultat	1 795 361	99 923		1 895 284

Variation des Fonds Dédiés

<i>Fds dédiés clôture 31/12/2024</i>	<i>Reports</i>	<i>Utilisations</i>		<i>Transferts</i>	<i>Fonds dédiés clôture 31/12/2025</i>	
		<i>Montant global</i>	<i>dont rembours- ements</i>		<i>Montant global</i>	<i>dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices</i>
<i>Subventions d'exploitation</i>						
<i>Concours publics des ESSMS</i>						
Fonds dédiés Investissement Hébergement	1 019		400		619	
Fonds dédiés Investissement Soins						
Fonds dédiés Investissement Covid						
Fonds dédiés Exploitation Soins	24 172	2 952	5 375		21 748	
Fonds dédiés Exploitation Covid						
<i>Contributions financières d'autres org.</i>						
TOTAL	25 191	2 952	5 775		22 367	

La partie des ressources (subventions, concours publics...) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	583	583	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	51 814	51 814	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	187	187	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	43 865	43 865	
	Charges constatées d'avance	17 805	17 805	
TOTAL DES CREANCES		114 254	114 254	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	12 423	12 423		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 656 910	114 794	459 175	1 082 941
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	222 259	222 259		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	207 293	207 293		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	253 016	253 016		
	Impôts sur les bénéfices	12 350	12 350		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	53 109	53 109		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 020	6 020		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	99	99		
TOTAL DES DETTES		2 423 479	881 363	459 175	1 082 941
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		114 794			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2025

<i>Total des Produits à recevoir</i>		92 042
<i>Autres créances</i>		92 042
Intérêts courus à recevoir	92 042	

Charges à payer

31/12/2025

Total des Charges à payer		336 089
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		12 423
Intérêts courus sur emprunts ets de crédit	12 423	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52 723
Fr ach.fact.non parvenues	52 723	
Dettes fiscales et sociales		283 366
Dettes prov congés payés	149 204	
Personnel charges à payer	34 032	
Provision chges s/congés payés	75 125	
Org. soc. charges à payer	18 681	
Etat-Charges à payer	6 324	

ANNEXE

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		17 805	22 466
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		17 805	22 466

Produits constatés d'avance correspondent aux fonds dédiés